

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 novembre 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	20 novembre 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 40
		Votants : 47

Séance du 27 novembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Jean PARMENTIER (a quitté la séance à 20 h 45), M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Eddy POGER, M. Claude FRANCHIS, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (est arrivé à 19 h 15), M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET
M. Bernard MORAIN, procuration à Mme Catherine DECUYPER
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Yann CHANDIVERT
M. Mohammed BELKAID, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Benoît HERR, procuration à M. Richard ZEIGER
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Catherine PICHON, suppléée par M. Eddy POGER
M. Pierre MATHEY, suppléé par M. Claude FRANCHIS
Mme Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Laure FARO.



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Adhésion au groupement de commandes de la Ville de Joigny

Objet : Adhésion au groupement de commandes de la Ville de Joigny

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 8

Considérant l'intérêt de la création d'un groupement de commandes en vue de la passation des marchés :

- Fournitures de bureau (fournitures administratives, papiers, cartouches d'imprimantes)
- Marché d'impression et de façonnage (brochures, flyers, revue municipale...)
- Service de téléphonie mobile
- Produits d'entretien.

Considérant le projet de convention cadre instituant les futurs groupements de commandes,

Considérant que chaque procédure fera l'objet d'un groupement spécifique et donc d'une convention spécifique.

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires réunis le 16 novembre 2015,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 (M. Claude PERREAU, Mme Monique MERCIER, M. Patrice CHASSERY, Mme Corinne BALLANTIER)

Approuve la constitution et le fonctionnement de groupements de commandes avec la ville de Joigny pour les marchés suivants :

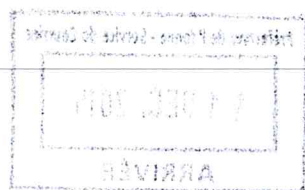
Approuve la convention cadre constitutive de groupement de commandes entre la commune de Joigny et la Communauté de Communes du Jovinien et les autres entités souhaitant se grouper.

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions constitutives spécifiques établies pour chaque marché conformément à la convention cadre.

Accepte que le coordonnateur des groupements de commandes soit la commune de Joigny,

Désigne M. Christian ROTILIO comme représentant de la Communauté de Communes du Jovinien pour siéger au sein de la commission MAPA ou de la CAO du groupement de commandes.

Autorise le coordonnateur du groupement à lancer les procédures de passation des marchés visés ci-dessus.



Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :